

## Le Touquet Paris-Plage

### AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



REÇU LE

INVENTAIRE DU BATI REPERE

- 6 JUIL. 2017

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTREUIL-MER

DOSSIER ARRÊTÉ ARRÊTÉ  
EN CONSEIL MUNICIPAL DU  
TOUQUET PARIS-PLAGE LE  
12 DÉCEMBRE 2016

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE :  
DU 14 AVRIL AU 15 MAI 2017

DOSSIER APPROUVÉ EN  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DES DEUX  
BAIES EN MONTREUILLOIS LE :

29 JUIN 2017

Vu, pour être annexé à la  
Délibération n°2017-168 du 29 juin 2017  
Le Président de la CA2BM,

Bruno COUSEIN





## SOMMAIRE

I.	Classification.....	2
A.	Catégorie 1 .....	2
B.	Catégorie 2 .....	3
II.	Les familles typologiques .....	4
A.	Constructions dérivées de l’habitation urbaine et architectures éclectiques .....	4
B.	Constructions dérivées du « cottage » ou du modèle anglo-normand.....	6
C.	Constructions dérivées du modèle aristocratique, néo-classique ou médiéval .....	8
D.	Architecture traditionnelle de type chaumière.....	10
E.	Constructions rattachées aux Mouvements moderne, Art-déco ou architectures expressionnistes.....	12
F.	Les immeubles des Trente Glorieuses (1945-1975) .....	14
G.	Cas particulier : Mayvillage .....	16

## I. Classification

### A. Catégorie 1

- Servitude de conservation sur les murs, toitures, clôtures de qualité.
- Démolition interdite.
- Modifications interdites sauf pour améliorer la construction ou pour retrouver un état original.
- Interdiction de supprimer les modénatures ou détails architecturaux.
- La suppression des clôtures est interdite. Modification possible sans atteinte à l'aspect général en cas de nécessité fonctionnelle.
- Obligation de restituer l'état original connu lors des travaux d'aménagement.
- Restitution souhaitable des éléments architecturaux significatifs.
- Suppression des éléments parasites.
- Obligation de techniques d'intervention qualitatives.



## **B. Catégorie 2**

- Nécessité de conservation sur les murs, toitures, clôtures de qualité.
- Démolition et modification exceptionnelles (pas d'atteinte au secteur protégé).
- Modifications autorisées dans le respect du type architectural.
- La destruction et la modification du bâti pourront être interdites si elles portent atteinte à l'environnement.
- Les modifications, les surélévations et les suppressions seront interdites si elles portent atteinte à la nature de l'édifice.

Critères de classement typologique :

- Qualité de la construction
- Représentativité du bâti par rapport à la typologie
- Caractère pittoresque du bâtiment
- Etat général du bâti
- Originalité des formes
- Matériaux utilisés
- Insertion paysagère



## II. Les familles typologiques

### A. Constructions dérivées de l'habitation urbaine et architectures éclectiques

#### Caractéristiques

- Répond à des codes de représentation.
- Régularité du plan et de la silhouette du pavillon ou de la façade entre mitoyens.
- Modèle de la « villa » dont l'architecture est volontairement ostentatoire.
- Le volume « de base » est complété de saillies qui ont aussi pour effet de souligner les pièces importantes du bâtiment.
- Hiérarchie verticale des proportions : superposition successive du bow-window, de la terrasse, du balcon et du débord de toiture couronnant l'ensemble.
- Travail du bois, couleurs et garde-corps particulièrement sophistiqués.
- Grande liberté dans les assemblages de briques, de faïences soulignant les linteaux, les allèges et les chaînages. Insert de pierres et d'autres matériaux dans les maçonneries de brique.

## Exemples

### Catégorie 1



### Catégorie 2



## **B. Constructions dérivées du « cottage » ou du modèle anglo-normand**

### **Caractéristiques**

- Constructions inspirées de la ferme et l'habitation rurale, à la manière des modèles anglais du « Domestic revival ».
- Recherche des effets pittoresques dans les volumes, les détails et l'ornementation.
- La silhouette massive, l'emploi de colombage ou de pans de bois (parfois en ciment), les menuiseries aux petits bois caractéristiques.
- Usage du bois.
- Importance des toitures à pans multiples.
- Volumes couverts ouverts (porche).

## Exemples

### Catégorie 1



### Catégorie 2



### **C. Constructions dérivées du modèle aristocratique, néo-classique ou médiéval**

#### **Caractéristiques**

- Villa dérivée du modèle de la demeure aristocratique.
- Architecture à la recherche de la fantaisie et du dépaysement.
- Le soubassement, la terrasse ou le balcon couronné de garde-corps soutenus par des balustres peuvent évoqués des demeures d'une autre échelle.
- Règles de composition de la demeure aristocratique, adaptées à l'étroitesse du terrain.
- Expression du mode de vie bourgeois.
- Superposition des ordres : soubassement, grand ordre, attique.
- Castels gothiques et autres façades Tudor dérivés de la mode des « revivals ».

## Exemples

### Catégorie 1



### Catégorie 2



## **D. Architecture traditionnelle de type chaumière**

### **Caractéristiques**

- Architecture néo-rurale ou régionaliste reprenant les caractéristiques des architectures du terroir local.
- Situation en forêt et proche-forêt.
- Fantaisie : plans au sol variés et formes arrondies.
- R+1, annexes possibles.
- Toit de Chaume.
- Murs chaulés, volets polychromes.
- Implantation au centre de la parcelle.
- Jeux de toitures et de lucarnes.
- Menuiseries bois et baies à petits carreaux, appuis de terre cuite.
- Pas de trame de façade ordonnée.

## Exemples

### Catégorie 1



### Catégorie 2



## **E. Constructions rattachées aux Mouvements moderne, Art-déco ou architectures expressionnistes**

### **Caractéristiques**

- A partir de 1925.
- Style épuré : rigueur classique, symétrie, ordres classiques (très stylisés), décors géométriques.
- Compositions des baies travaillées en relation avec la géométrie des partitions menuisées.
- Recherche de modernité dans les volumes, dans la composition des plans et dans l'aménagement intérieur.
- Ces architectures reposent sur la mise en valeur des arts d'accompagnement : vitraux, ferronneries, menuiseries, ornementations, décorations, mobiliers.
- Types architecturaux en vogue dans les stations balnéaires.
- Architectes : Villa Horace Pouillet et Louis Quételart en 1930.

## Exemples

### Catégorie 1



### Catégorie 2



## **F. Les immeubles des Trente Glorieuses (1945-1975)**

### **Caractéristiques**

- Immeubles collectifs qui se développent particulièrement au Touquet-Paris-Plage à partir de 1960, en lien avec l'augmentation de la fréquentation de la ville.
- Concentration sur le front de mer.
- Constructions significatives de l'évolution du mode de vie balnéaire de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.
- L'actuel front de mer, malgré les critiques qu'il peut encore recevoir aujourd'hui, se révèle un élément fort de l'identité touquettoise.
- Hauteur limitée.
- Dimension minimale de la parcelle.
- Créativité dans les formes, les matériaux et les couleurs.
- Jeux de trames en façade.
- La terrasse, la loggia et le balcon deviennent des éléments-clefs permettant de profiter du soleil et de la vue.

## Exemples

### Catégorie 1



### Catégorie 2



## **G. Cas particulier : Mayvillage**

### **Caractéristiques**

- Mayvillage est édifié sur le modèle des cités lacustres adapté à la villégiature.
- Architecture articulant des logements individuels tout en formant un ensemble.
- Accompagnement des architectures lié à la proximité du lac (pontons, etc...).
- Utilisation du bois.

